Kenya Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2026

Résumé exécutif

La flottille thonière et d'espèces apparentées du Kenya comprend des pêcheries artisanales, semi-industrielles, industrielles et récréatives, qui ont une incidence sur les espèces prioritaires de la CTOI. La flottille artisanale commerciale est une flottille polyvalente, qui pêche plusieurs espèces avec divers engins dans les eaux territoriales. Les embarcations artisanales sont globalement classées en pirogues à balancier et en boutres, qui se déclinent en variantes selon leur conception. On estime que 850 navires artisanaux ont pratiqué la pêche des thons et espèces apparentées en 2025 dans les eaux côtières. Les principaux engins utilisés sont les palangres artisanales à hameçons, les filets maillants, les filets en monofilament et les lignes de traîne artisanales. En 2025, cinq (5) palangriers pélagiques kényans et deux senneurs ont opéré dans la zone de compétence de la CTOI. Les espèces de la CTOI débarquées au cours de l'année comprenaient l'espadon (260 t), l'albacore (3 630 t), le listao (9 079 t), le thon obèse (1 493 t) et les requins (1 894 t), tandis que les autres espèces représentaient ensemble 139 t. Les principales espèces ciblées par les pêcheries récréatives sont les marlins et les voiliers (Istiophoridae), l'espadon (Xiphiidae) et les thons (Scombridae). Les autres espèces capturées comprennent de petits pélagiques tels que le barracuda, le thazard (maquereau espagnol), le thazard-bâtard (wahoo) et des requins. Les pêcheries artisanales et les flottilles de pêche récréative interagissent avec les requins : dans les pêcheries artisanales, les requins capturés sont conservés et leur carcasse est pleinement utilisée, tandis que les pêcheries récréatives à la traîne appliquent une politique de remise à l'eau volontaire des requins.